- b) les outils, les matrices et les moules;
- c) les pièces de rechange et les matières utilisées dans l'entretien des équipements et des édifices;
- d) les lubrifiants, les graisses, les matières de composition et autres matières utilisées dans la production ou pour faire fonctionner les équipements et les édifices;
- e) les gants, les lunettes, les chaussures, les vêtements, l'équipement et les fournitures de sécurité;
- f) les équipements, les appareils et les fournitures utilisés pour l'essai ou l'inspection des produits;
- g) les catalyseurs et les solvants;
- les autres produits qui ne sont pas incorporés dans le produit, mais dont on peut raisonnablement démontrer que l'utilisation dans la production du produit fait partie de cette production;

matière intermédiaire s'entend d'une matière produite par le producteur d'un produit et utilisée dans la production du produit;

poste tarifaire s'entend d'un chapitre, d'une position ou d'une sous-position du Système harmonisé;

principes comptables généralement reconnus s'entend des principes appliqués à l'intérieur du territoire de chaque Partie et qui font l'objet d'une large adhésion en ce qui concerne l'enregistrement des recettes, des coûts, des dépenses, de l'actif et du passif pour la divulgation des renseignements et l'établissement des états financiers. Il peut s'agir de grands principes directeurs d'application générale ou de normes, pratiques et procédures usuelles en comptabilité;

producteur s'entend de toute personne qui cultive, extrait, élève, récolte, pêche, piège, chasse, fabrique, transforme ou monte un produit;

production s'entend du fait de cultiver, d'extraire, de récolter, d'élever, de pêcher, de chasser, de piéger, de fabriquer, de transformer ou de monter un produit;

produit s'entend de toute marchandise, tout produit, tout article ou toute matière;

produit non originaire ou matière non originaire s'entend d'un produit ou d'une matière qui n'est pas admissible comme produit ou matière originaire aux du présent chapitre: